



Abandon obligations familiales, au secours!

Par **Caroline**, le 14/06/2011 à 09:45

Bonjour,

Je suis un peu désemparée. Je suis actuellement mère au foyer. J'ai arrêté de travailler pour élever mes enfants (avec l'accord de mon mari!). J'ai tout de même créé mon autoentreprise pour pouvoir travailler à la maison et m'occuper des enfants. Je ne gagne pas suffisamment pour dire que je gagne ma vie. Mon mari a décidé de faire une formation professionnelle onéreuse (15000€/an) durant un an, ce qui implique qu'il doive quitter son travail. et qui plus est s'endetter. Nous nous retrouverons alors sans ressources. Il me dit que je n'ai qu'à trouver un travail et il me dit que le fait que je m'oppose en l'état à son projet est facile à dire pour moi parce que je vis dans le confort et aux frais des autres. Je voulais savoir si je pouvais avoir un recours, ou si je suis en tort aussi parce que je ne travaille pas. Je voudrais trouver une solution, surtout pour mes enfants. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le 14/06/2011 à 12:01

bjr,

surtout ne soyez pas co-emprunteur de son prêt car si les choses se passent mal vous seriez comme emprunteur solidaire contraint de rembourser le prêt.

cdt

Par **mimi493**, le 14/06/2011 à 13:18

Mise à part ce que vous signale la précédente réponse, on n'est guère dans le juridique.

Niveau droit, soit vous divorcez, soit vous restez et assumez (quand on dit qu'une femme ne doit jamais arrêter de travailler, pourquoi personne n'écoute ?)